



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 janvier 2024  
Français  
Original : anglais

### Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2674 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 3 janvier 2024 un rapport sur sa mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et propres à aboutir à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a également engagé les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils auraient prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable et a prié le Secrétaire général de faire figurer les informations ainsi reçues dans son rapport. On trouvera ces informations aux annexes I et II du présent rapport.

2. Le rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux survenus durant la période du 13 juin au 12 décembre 2023 et rend compte des activités menées dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général conduite sous la direction du Conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart. Il fait également le point du dialogue que le Secrétaire général mène avec les parties.

#### II. Considérations générales et contexte

3. Les dirigeants chypriote grec et chypriote turc, respectivement Nikos Christodoulides et Ersin Tatar, se sont rencontrés à deux reprises au cours de la période considérée mais n'ont pas entamé de discussions de fond et leurs positions sur le processus de paix restent très éloignées. Le 28 juillet 2023, ils se sont rendus ensemble en visite au laboratoire anthropologique du Comité des personnes disparues. À l'issue de cette visite, l'Organisation des Nations Unies a publié, au nom des dirigeants, une déclaration conjointe à la presse faisant état de leur soutien total à l'action humanitaire du Comité, demandant aux citoyens de faire part de toute information sur l'emplacement possible de lieux de sépulture et réaffirmant leur engagement à ne pas politiser l'action humanitaire cruciale du Comité. Les deux dirigeants ont également assisté à la réception de fin d'année organisée le 11 décembre par le Conseiller spécial adjoint pour Chypre et se sont félicités du grand nombre de nouveaux projets convenus venant des comités techniques. La réception a permis aux deux dirigeants d'échanger et de dialoguer avec divers invités, notamment



les coprésidentes et coprésidents des comités techniques ainsi que des représentants des partis politiques, des organisations de la société civile et de la communauté diplomatique.

4. Au début de la période considérée, après de nombreuses années sans négociations de fond et une faible confiance de l'opinion publique dans la possibilité d'un règlement négocié, l'espoir de voir une évolution quant à un éventuel dialogue en vue d'un processus de paix demeurait malgré tout.

5. L'incident survenu en août près du village bicommunautaire de Pyla/Pile, dans la zone tampon des Nations Unies, décrit plus en détail dans le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2024/12), a entraîné la suspension des réunions trilatérales régulières entre les représentants des deux dirigeants et le Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre pendant près de deux mois. Ce dernier, en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rapidement pris langue avec les deux parties pour trouver une voie mutuellement acceptable, un terrain d'entente concernant les arrangements relatifs à Pyla/Pile a finalement été trouvé avec les deux parties. La mise en œuvre de ces arrangements a commencé le 23 octobre, bien que certains problèmes subsistent. Les événements de Pyla/Pile ont illustré la façon dont ce qui se passe dans la zone tampon peut avoir des répercussions néfastes sur la situation de l'île.

6. L'interruption notable des réunions trilatérales régulières, ainsi que des discussions régulières de la mission de bons offices avec les deux parties au niveau opérationnel, a duré du 27 juillet au 5 octobre, date à laquelle les réunions régulières ont repris, juste avant l'annonce des arrangements relatifs à Pyla/Pile. Ces réunions, organisées et facilitées par la mission de bons offices du Secrétaire général, permettent aux parties d'examiner, d'encourager et de guider les activités des 12 comités techniques et d'aborder les questions importantes. Depuis leur reprise, le nombre de projets approuvés a fortement augmenté, dépassant largement le nombre de projets approuvés au cours des dernières périodes.

7. À la fin du mois d'octobre, le représentant spécial chypriote turc, Ergün Olgun, a pris sa retraite et Güneş Onar lui a succédé dans ses fonctions.

8. Le Conseiller spécial adjoint et la mission de bons offices du Secrétaire général ont poursuivi en permanence le dialogue avec les deux parties tout au long de la période considérée. Le Secrétaire général a également entretenu des contacts directs avec les parties, notamment en rencontrant les deux dirigeants à New York en septembre, comme l'a fait la direction du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La mission de bons offices du Secrétaire général a également apporté son assistance aux visites sur l'île du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, et du Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, notamment aux réunions bilatérales distinctes qu'ils ont tenues avec les deux dirigeants et d'autres interlocuteurs.

9. L'éclatement du conflit au Moyen-Orient a détérioré la dynamique régionale. Les événements qui évoluent à grande vitesse à proximité de l'île de Chypre ont été suivis avec inquiétude des deux côtés de l'île. Les répercussions directes du conflit se sont déjà fait sentir avec l'arrivée de personnes évacuées des zones de conflit, ce qui a accentué les préoccupations en matière de sécurité sur l'île et dans la région.

10. Parallèlement, une tendance positive s'est poursuivie entre deux des puissances garantes, la Grèce et la Türkiye. Le 7 décembre, les dirigeants des deux pays ont réaffirmé leur engagement à renforcer la coopération bilatérale et à maintenir le climat positif régnant entre eux ainsi que leurs relations amicales, en s'efforçant d'éviter les

tensions. Dans le contexte de la question de Chypre, la relation entre les puissances garantes, en particulier la Grèce et la Türkiye, demeure cruciale.

11. Des efforts ont continué d'être déployés en vue de maintenir et de développer le dialogue et la coopération entre les dirigeants religieux à Chypre, de faire respecter et de faire progresser l'exercice des droits humains, dont le droit fondamental à la liberté de religion ou de conviction, et d'instaurer la confiance dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, placé sous les auspices de l'ambassade de Suède. Bien que les travaux de ces derniers mois aient été difficiles, notamment en ce qui concerne l'organisation de réunions de haut niveau des dirigeants religieux des deux parties de l'île, des échanges quasi quotidiens ont néanmoins été maintenus entre les représentants des communautés religieuses, facilités par le bureau du volet religieux. Les dirigeants religieux ont continué de défendre le droit de prier et le libre accès aux lieux de culte, et le bureau du volet religieux a échangé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur des questions liées aux droits humains et aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants, en particulier aux mineurs non accompagnés.

12. Les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir mensuellement sous les auspices de l'ambassade de la Slovaquie. Le 25 septembre, une réunion a été organisée pour discuter des initiatives que les partis politiques pouvaient prendre pour encourager la paix et la réconciliation entre les jeunes et entre les femmes, en les faisant participer activement aux activités en faveur de la paix et aux pourparlers de négociation. Dans le communiqué conjoint, les représentants des partis se sont engagés à prendre des mesures concrètes, notamment à renforcer la représentation des femmes et des jeunes, à soutenir les initiatives dirigées par des femmes, à défendre les droits des femmes, à promouvoir le dialogue intercommunautaire, à élaborer des politiques tenant compte des questions de genre et à mettre en place un mécanisme de suivi solide. Le 31 octobre, le Conseiller spécial adjoint a été invité à discuter avec les représentants des partis politiques d'un ensemble de sujets liés au processus de paix à Chypre, aux mesures de confiance et aux questions relatives au maintien de la paix.

### **III. État d'avancement du processus : efforts déployés depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies et dialogue avec les parties**

13. Les discussions sur la manière de faire avancer le processus politique se sont poursuivies avec les dirigeants des deux communautés et leurs représentants ainsi qu'avec des représentants des puissances garantes que sont la Grèce, la Türkiye et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Outre les contacts du Secrétaire général avec les parties et les réunions tenues au Siège sur Chypre par les hauts fonctionnaires de l'Organisation, le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques s'est rendu à Chypre du 27 au 29 août, dans le cadre du dialogue permanent que l'Organisation entretient avec les parties pour trouver un terrain d'entente sur la voie à suivre sur la question de Chypre. À cette fin, il a tenu des réunions séparées avec MM. Christodoulides et Tatar. Tous les interlocuteurs ont exprimé leur soutien aux efforts constants déployés par l'Organisation, et le dialogue sur les moyens d'aller de l'avant se poursuit. Après sa visite sur l'île, le Sous-Secrétaire général a tenu des réunions à Ankara du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre. Les visites prévues à Athènes et à Londres ne se sont pas concrétisées au cours de la période considérée.

#### **IV. État d'avancement du processus : activités de la mission de bons offices du Secrétaire général**

14. La mission de bons offices du Secrétaire général a continué de promouvoir les contacts et la coopération intra-insulaires et l'instauration de la confiance dans l'île, de s'intéresser aux positions et aux idées relatives au processus de paix et de collaborer avec les partenaires internationaux pour mener ses activités. Au cours de la période considérée, le Conseiller spécial adjoint a tenu 129 réunions, notamment avec les deux dirigeants et leurs représentants, les partis politiques, les responsables religieux, les organisations et les acteurs de la société civile, l'Union européenne, la Banque mondiale et la communauté diplomatique, ainsi qu'avec des hauts responsables en visite venant des capitales de plusieurs États Membres. Les membres du personnel de la mission ont tenu 275 réunions avec leurs interlocuteurs, notamment dans le cadre des comités techniques. Ils se sont également rendus en Grèce et en Türkiye pour des réunions de travail régulières avec des représentants des puissances garantes.

15. Les comités techniques mis en place par les deux dirigeants sont restés un moyen indispensable d'interaction et de coopération entre les parties sur les questions importantes et d'instauration d'un meilleur climat en vue d'une éventuelle reprise des pourparlers. Ces travaux importants se sont poursuivis sous les auspices de la mission de bons offices du Secrétaire général, aidée par l'UNFICYP, avec une dynamique variable au cours de la période considérée. Comme pour les réunions trilatérales, le climat et la dynamique politiques régnant sur l'île ont eu des répercussions négatives sur les activités de certains comités. Toutefois, grâce à la volonté politique concrète manifestée par les deux parties vers la fin de la période considérée, sept projets ont été approuvés par les représentants des deux dirigeants.

16. Dans l'ensemble, la majorité des comités techniques se sont réunis avec la même régularité que lors de la période précédente, si ce n'est que le Comité technique des affaires humanitaires a repris ses réunions après une année d'interruption et que le Comité technique de l'éducation est resté inactif la plupart du temps, une réunion plénière devant avoir lieu dans les jours suivant la fin de la période considérée.

17. Le Comité technique de la radiodiffusion a approuvé un projet intitulé « Transition vers l'énergie verte : l'avenir des télécommunications électroniques ». L'objectif de ce projet est de tenir le secteur des télécommunications électroniques informé des nouveautés pertinentes, des avancées technologiques et des meilleures pratiques dans ce domaine, notamment des éléments scientifiques et factuels sur les avantages de l'énergie verte en ce qu'ils contribueraient à la durabilité du secteur ainsi qu'au respect de l'environnement.

18. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a tenu des réunions régulières, au cours desquelles ont eu lieu des échanges constants sur les questions pénales ayant trait à la migration irrégulière, à la fraude, à la violence domestique et aux incidents liés au plateau de Pyla/Pile, en abordant principalement la question de la sûreté et de la sécurité des habitants du village. Les Salles de communication mixtes du Comité (à Nicosie et à Pyla/Pile) ont poursuivi leur coopération et leur échange d'informations sur la criminalité et les questions pénales. Il est à noter que les Chypriotes grecs ont pour la première fois nommé une femme à la tête de leur équipe de la Salle de communication mixte de Nicosie.

19. Le Comité technique de la gestion des crises a poursuivi ses travaux, notamment sur la coordination et les protocoles d'intervention en cas d'incendies de forêt, de tremblements de terre et d'autres catastrophes naturelles ou anthropiques. Un groupe d'experts issus des deux parties de l'île s'est réuni pour examiner les questions liées

aux tremblements de terre, telles que les études sismologiques, les normes de construction des bâtiments et les mesures d'intervention. Le Comité a poursuivi l'examen d'un projet de protocole relatif à un mécanisme efficace de communication et de coordination.

20. Au sein du Comité technique des points de passage, les discussions se sont poursuivies sur les propositions visant à améliorer la fluidité aux points de passage existants, en particulier celui d'Agios Dometios/Metehan, le plus fréquenté de l'île. Il pourrait s'agir de l'élargissement des routes et de la création de voies cyclables et piétonnes, qui se feraient simultanément des deux côtés du point de passage, ainsi que d'installations supplémentaires pour permettre les échanges commerciaux à travers la Ligne verte.

21. Le Comité technique de la culture a organisé deux manifestations importantes. Le 30 juin, une rencontre de réseautage, intitulée « Connecting arts », a rassemblé plus de 60 artistes, universitaires et experts chypriotes grecs et chypriotes turcs et donné lieu à des échanges inspirants sur la collaboration bicommunautaire dans les domaines de la musique, du cinéma, de la littérature, des arts populaires, des arts du spectacle et des beaux-arts. Le 23 septembre, le Comité technique a animé un événement intitulé « Marcher ou courir pour la paix », organisé à l'occasion de la Journée internationale de la paix. Environ 200 participants, parmi lesquels des Chypriotes turcs, des Chypriotes grecs, le Conseiller spécial adjoint, des membres du personnel de l'ONU et des représentants de la Commission européenne, ont participé à la course à travers la vieille ville de Nicosie coupée en deux et ainsi mis en valeur l'importance du vivre ensemble, d'un mode de vie plus sain et de la préservation des sites du patrimoine culturel commun de l'île.

22. Le Comité technique du patrimoine culturel a activement poursuivi ses travaux. Après des consultations, la mise en œuvre des projets du Comité technique a pleinement repris et le Comité est venu à bout des travaux de conservation de plusieurs sites importants, notamment l'église Saint-Georges, le bastion de l'arsenal (ou bastion Canbulat) à Famagouste et la mosquée de Kalo Chorio/Vuda.

23. Les coprésidents du Comité technique de l'éducation se sont réunis une fois, mais aucun projet n'a été mis en œuvre. Une réunion est certes prévue dans les jours suivant la fin de la période considérée, mais le Comité ne s'est par ailleurs pas réuni et n'a rien fait pour promouvoir l'éducation à la paix dans l'île ou pour appliquer les recommandations figurant dans son rapport conjoint de 2017, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. La participation de la communauté chypriote turque au projet d'éducation à la paix intitulé « Imagine », exécuté sous les auspices du Comité et qui a été récompensé, est restée suspendue depuis octobre 2022.

24. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a continué de se réunir régulièrement pour faire avancer les initiatives axées sur le monde de l'entreprise, susceptibles de rapprocher les uns des autres les Chypriotes de l'ensemble de l'île et d'améliorer leurs moyens de subsistance. Les consultations sur le lancement à l'échelle de l'île d'un programme pilote de stages pour jeunes cadres avec l'appui des deux chambres de commerce sont terminées et la première promotion commencera ses stages au premier trimestre de 2024. Ce projet pilote vise à donner aux Chypriotes turcs et aux Chypriotes grecs âgés de 18 à 35 ans une chance d'acquérir une expérience et des compétences professionnelles et une meilleure compréhension de l'environnement professionnel et culturel de l'île dans son ensemble. Les mesures prises pour autoriser les transactions bancaires et créer d'autres conditions propices au développement du commerce sur l'île entre les deux parties se poursuivent.

25. Le Comité technique de l'environnement est resté actif et s'est réuni régulièrement. Trois projets en attente depuis longtemps ont été approuvés par les deux parties et sont en cours de financement. Il s'agit d'une étude sur la préservation de la biodiversité et l'analyse de l'utilisation de poisons dans les habitats de la faune éloignés, d'un projet ayant pour but de faire des jeunes les gardiens de l'environnement et d'un autre sur l'exploration du patrimoine géologique de l'île de Chypre. Le Comité a également participé à des visites de sites, notamment des plages à tortues.

26. Le Comité technique de l'égalité des genres a redoublé d'efforts pour appuyer les deux dirigeants dans la mise en œuvre des recommandations du plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à tout processus de règlement à venir. Comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport du 3 janvier 2023 (S/2023/6), le Comité a commencé à s'inspirer des meilleures pratiques internationales et des outils innovants disponibles pour établir sans plus tarder un cadre permanent et fiable permettant de faire intervenir la société civile. Parallèlement, après son premier séminaire sur la participation des femmes au rétablissement de la paix, tenu le 9 mai, le Comité a organisé un séminaire sur les femmes et le leadership le 7 novembre et un autre sur les femmes et l'entrepreneuriat le 4 décembre. Cette série de séminaires vise à mettre en lumière les réalisations des femmes chypriotes, ainsi que les obstacles culturels et structurels propres à Chypre, et à instaurer une culture du dialogue éclairant et inspirant les femmes et les décideurs politiques.

27. Le Comité technique de la santé a continué de transmettre mensuellement des informations épidémiologiques aux deux parties. Il a examiné les cas de maladie à virus du Nil occidental sur l'île, un problème de santé publique croissant, et décidé de travailler sur un plan d'action pour l'éradication de ce virus. Conformément à un accord conclu pour remédier à l'interruption des filières d'approvisionnement passant par la Türkiye à la suite des tremblements de terre de février, les Chypriotes grecs ont continué de répondre, par l'intermédiaire du Comité, aux besoins en vaccins et en médicaments des Chypriotes turcs, en fonction des priorités et de la disponibilité.

28. Après une longue période d'inactivité, le Comité technique des affaires humanitaires a repris ses travaux en décembre dans un climat positif. Il a décidé de se réunir tous les mois en vue de trouver des pistes de coopération sur les questions humanitaires d'intérêt commun, y compris éventuellement sur la promotion de l'inclusion du handicap par une approche fondée sur les droits humains.

29. La deuxième phase du mécanisme de soutien, créé en 2019 dans le cadre de la coopération entre la Commission européenne, la mission de bons offices et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été lancée en décembre 2022 pour une période de deux ans, mettant des fonds à disposition pour la mise en œuvre des projets des comités techniques. Les fonds du mécanisme ont été employés à hauteur de 24 % en 2023, et une partie supplémentaire est maintenant affectée au financement de projets et d'activités récemment approuvés par les deux parties dans le cadre des comités techniques. Ces projets, qui devraient être mis en œuvre en 2024, porteront l'emploi des fonds à 74 %.

30. Les discussions portant sur plusieurs initiatives et mesures de confiance se sont poursuivies. L'étude préliminaire de faisabilité portant sur une centrale électrique à énergie renouvelable bicommunautaire qui serait située dans la zone tampon devrait être achevée au début de 2024. Une telle centrale solaire pourrait avoir un impact positif considérable sur la vie quotidienne des Chypriotes et constituerait une référence à Chypre pour des projets renouvelables similaires, en particulier si elle est associée à des discussions concrètes sur une coopération énergétique plus large et sur l'accès à l'énergie verte.

31. Les discussions sur le souhait des deux parties d'étendre la promenade le long de la rivière Pedieos/Kanlı Dere et de la relier à la partie nord de Nicosie se sont poursuivies. Après que l'ONU à Chypre a de nouveau confirmé l'accord trouvé depuis longtemps entre les parties sur l'utilisation temporaire du point de passage de l'hôtel Ledra Palace pour permettre au projet d'avancer, des plans révisés pour le prolongement de la promenade ont été soumis aux parties prenantes pour consultation et présentés par la Commission européenne le 23 novembre. Aucune autre avancée n'a été signalée.

32. Sachant le rôle que la société civile aura à jouer dans la concrétisation d'un règlement durable, le Conseiller spécial adjoint a organisé la rencontre de plus de 40 représentants d'organisations de la société civile. Cette rencontre a donné lieu à des échanges positifs et constructifs et mis en lumière l'immense valeur de la connexion avec les autres. Trois thèmes principaux en sont ressortis : la nécessité de rendre plus visible tout ce qui est fait pour la consolidation de la paix, l'importance des approches collaboratives et coopératives de la consolidation de la paix de la part de la société civile, et le lien direct entre les acteurs de la société civile d'une part et les dirigeants et les comités techniques d'autre part.

33. Le commerce intra-insulaire comme moyen de répondre à certaines des préoccupations économiques les plus pressantes des Chypriotes partout dans l'île et de contribuer à l'amélioration du climat politique général est resté la principale priorité parmi les efforts de sensibilisation et de plaidoyer de la mission. Celle-ci s'est coordonnée avec les interlocuteurs de l'Union européenne et a poursuivi une coopération étroite avec les deux chambres de commerce, tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la direction, ainsi qu'avec la Banque mondiale et divers entrepreneurs, notamment dans le cadre du Comité technique des affaires économiques et commerciales. À cet égard, une table ronde organisée lors du 19<sup>e</sup> Sommet annuel sur Chypre organisé par *The Economist*, qui a eu lieu le 8 novembre et à laquelle ont participé le Conseiller spécial adjoint, des représentants de la Commission européenne et de la Banque mondiale ainsi que des hommes et femmes d'affaires des deux communautés, a mis en lumière les difficultés concrètes et les mesures correctives qui permettraient d'accroître encore les échanges commerciaux entre les deux parties et d'encourager la connectivité économique dans l'ensemble de l'île.

34. Le groupe de travail sur l'entrepreneuriat, les affaires et l'innovation réunissant les deux missions a participé au festival annuel Reflect à Limassol, qui a rassemblé des start-ups, des investisseurs, des acteurs de la technologie financière et d'autres acteurs du monde des affaires. En outre, par sa participation au Groupe de travail sur la consolidation de la paix environnementale aux côtés de l'UNFICYP, la mission de bons offices a continué de soutenir des activités et des groupes actifs dans ce domaine, notamment les Jeunes Champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix et les membres de la Conférence locale de la jeunesse travaillant sur les changements climatiques et agissant en association avec la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

35. Le 29 septembre, la mission de bons offices du Secrétaire général a animé une table ronde sur le thème « Assurer la participation effective des jeunes et atteindre les objectifs de développement durable » dans le cadre du Forum sur Chypre de 2023. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a fait une présentation sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans son ensemble, ainsi que sur ses liens avec les objectifs de développement durable, et quatre participants à la table ronde chypriotes, tous âgés de moins de 30 ans, ont parlé de leurs difficultés à voir leurs points de vue et leurs aspirations intégrés dans les processus officiels de prise de décisions et les

processus liés à la paix. L'idée de créer un comité technique consacré aux questions relatives à la jeunesse ou d'augmenter le nombre de jeunes hommes et femmes parmi les membres des comités existants a été examinée et largement approuvée par les participants et par le public. Cette suggestion avait été faite aux deux dirigeants par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, lors de sa visite sur l'île en mars 2023.

36. En novembre 2023, des acteurs politiques des deux communautés ont participé à un voyage d'étude, parrainé par le Cadre de dialogue chypriote, dont l'objectif était d'immerger les participants dans le parcours qu'a suivi l'Irlande du Nord du conflit aux négociations, puis à l'accord et à son application, pour parvenir à la situation actuelle. Des représentants de haut niveau des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs, ainsi que d'anciens négociateurs en chef y ont pris part. Tous les participants avaient à l'esprit que tout processus doit être examiné à la lumière de son contexte historique et politique spécifique, ainsi que de l'ensemble complexe de relations entre ses acteurs. Ils ont décidé de poursuivre le dialogue et la réflexion à leur retour sur l'île.

## V. Observations

37. La prochaine période marquera plusieurs anniversaires liés à Chypre qui donnent à réfléchir, notamment le soixantième anniversaire des activités de maintien de la paix et de bons offices des Nations Unies à Chypre. L'ONU reste fermement attachée à une résolution pacifique de la question de Chypre. Toutefois, chaque année qui passe rend plus évident le fossé qui se creuse entre les deux parties, et les chances de parvenir à un règlement politique mutuellement acceptable s'amenuisent peu à peu.

38. Bien que les positions des parties sur le processus de paix restent très éloignées, je continuerai d'encourager les deux dirigeants à s'ouvrir à des modalités de dialogue mutuellement acceptables à leur niveau, car je pense que cela reste crucial pour trouver un moyen d'avancer. Des initiatives ou des gestes significatifs sont également essentiels pour créer une dynamique de dialogue et instaurer la confiance.

39. Ma mission de bons offices est restée fermement déterminée à faciliter les rencontres et les entretiens à différents niveaux et à promouvoir les échanges et le rapprochement entre les deux communautés, notamment par l'intermédiaire des comités techniques. Je salue les activités entreprises et l'approbation d'un certain nombre de projets importants, notamment dans le cadre des Comités techniques de la radiodiffusion, de la culture, des affaires économiques et commerciales, de l'environnement, de l'égalité des genres et de la santé. Il conviendrait de rattraper les retards pris par les autres comités dans la mise en œuvre des activités proposées. Le Comité technique de l'éducation se trouve face à des difficultés malencontreuses qu'il faut régler. Il est également de la plus haute importance d'améliorer la coopération dans le domaine des crises naturelles ou d'origine humaine et la coordination des mesures de prévention et de lutte, une action qu'il faudrait mener sans délai, notamment par l'intermédiaire des travaux du Comité technique de la gestion des crises.

40. Je continue d'engager les deux parties à apporter aux comités techniques le soutien et la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour continuer de fonctionner, d'obtenir des résultats et de traiter les questions qui touchent l'ensemble de l'île. Les comités techniques, au sein desquels les représentants peuvent discuter et aborder des questions d'intérêt commun pour les deux communautés, devraient être protégés et préservés des débats politiques plus larges et de ce qui se passe sur le terrain.



41. Le financement des comités techniques par l'Union européenne, par l'intermédiaire de son mécanisme de soutien, est bienvenu et je remercie celle-ci de soutenir les activités de ces instances importantes sur l'île. Après un démarrage lent, une large partie (74 %) des fonds du mécanisme a été affectée, pendant la période à l'examen, à des activités des comités techniques.

42. Le soutien de l'Union européenne à d'autres projets qui sont en cours de discussion, tels que la centrale solaire dans la zone tampon, pourrait rapprocher les deux parties, si une voie à suivre mutuellement acceptable était trouvée et acceptée. Le projet d'extension de la promenade le long de la rivière Pedieos/Kanlı Dere pour la relier à la partie nord de Nicosie est susceptible de rapprocher les deux parties et d'instaurer la confiance. Compte tenu de l'accord trouvé depuis longtemps entre les deux parties, et récemment reconfirmé, portant sur une utilisation temporaire du point de passage de l'hôtel Ledra Palace pour permettre au projet d'avancer, un effort concerté serait nécessaire pour que le projet se poursuive et soit achevé de manière urgente.

43. J'encourage de nouveau les deux dirigeants et leurs représentants à débattre, à se concerter et à mettre en œuvre des mesures de confiance mutuellement acceptables pouvant contribuer à créer un environnement plus propice à un règlement. Je leur demande instamment d'examiner ensemble les propositions respectives qu'ils ont avancées, en vue d'instaurer la confiance et de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de tous. Pour ce faire, les deux dirigeants devraient activement promouvoir le contact direct de population à population, la coopération et le commerce, notamment en apportant des améliorations aux points de passage existants et en ouvrant de nouveaux. Les deux parties devraient également collaborer sur les questions liées à la migration irrégulière, comme elles l'ont fait pour la gestion des crises. Il conviendrait également de porter une attention particulière aux démarches et gestes utiles entrepris unilatéralement, car ceux-ci peuvent concourir de manière notable à un règlement mutuellement acceptable.

44. Je me fais une fois de plus l'écho de la demande de dialogue élargi avec la société civile exprimée par le Conseil de sécurité et j'exhorte les deux dirigeants à encourager les contacts et la coopération entre les deux communautés. J'invite également les dirigeants à se fixer comme objectif de développer une coopération et des liens inclusifs entre les deux communautés dès maintenant et, plus tard, dans le cadre du processus de paix, et à associer véritablement les femmes, les minorités, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables aux discussions relatives à l'avenir commun sur l'île et à tenir compte de leurs points de vue. Les participants aux activités de proximité menées dans le cadre de ma mission de bons offices se sont montrés vivement intéressés par la perspective de dialoguer avec leurs dirigeants politiques, ce qui confirme qu'il est utile de faire preuve d'une plus grande inclusivité. L'idée d'une coopération dans le domaine du sport pour rapprocher les jeunes et promouvoir les échanges entre les deux communautés, y compris par la création d'un comité technique consacré à la question, mérite toujours d'être examinée. La création d'un comité axé sur l'autonomisation des jeunes donnerait également aux jeunes Chypriotes une plateforme pour exprimer leur point de vue sur tout un éventail de questions, y compris sur le processus de paix.

45. Développer le commerce et les relations d'affaires et mettre en place les infrastructures nécessaires pour ce faire non seulement aurait des effets positifs importants sur la vie des Chypriotes, mais demeure aussi l'un des meilleurs moyens de rétablir la confiance dans la possibilité d'un règlement. Toute amélioration peut constituer un pas sur le chemin d'une plus grande acceptation par le public d'un futur règlement mutuellement acceptable.

46. J'ai souligné maintes fois qu'il importait que les parties ne prennent aucune mesure unilatérale, dans la zone tampon et à proximité de celle-ci, susceptible d'accroître les tensions, et invité instamment toutes les parties à amorcer un dialogue afin de régler leurs différends. Je dis de nouveau ma préoccupation face à l'évolution de la situation dans la zone clôturée de Varosha et note que la position de l'Organisation des Nations Unies reste inchangée à cet égard. Je rappelle les décisions du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et j'insiste sur l'importance de respecter pleinement les dispositions de ces résolutions.

47. Je félicite le Gouvernement grec et le Gouvernement turc de s'être engagés à renforcer le climat positif créé dans leurs relations bilatérales. Je les encourage à continuer d'approfondir leur dialogue politique et leur coopération afin d'instaurer la confiance et de favoriser la stabilité dans la région. J'incite toutes les puissances garantes à exhorter les deux dirigeants chypriotes à entamer un dialogue afin de chercher un moyen mutuellement acceptable de progresser vers le règlement de la question de Chypre.

48. J'exhorte les parties à s'efforcer avec sincérité d'étudier les possibilités de coopération bénéfique aux deux parties en matière d'énergie durable sur l'île et dans ses environs, et de s'abstenir de mener des actions qui pourraient accroître les tensions. Je répète que les ressources naturelles de l'île et autour de l'île devraient profiter aux deux communautés et servir à motiver les parties pour qu'elles trouvent des solutions mutuellement acceptables et durables aux différends portant sur lesdites ressources.

49. Si les travaux des comités techniques sont importants et si les mesures de confiance ont un effet positif, je redis qu'il est primordial que des progrès réels soient faits en vue de définir un point de départ consensuel dans la perspective de négociations constructives, axées sur les résultats et propres à aboutir à un règlement mutuellement acceptable. C'est la seule façon de rassurer l'ensemble des Chypriotes quant à la possibilité d'un avenir pacifique et partagé sur l'île. J'ai maintenu le contact et le dialogue avec les parties, tout comme l'ont fait les hauts responsables de l'ONU, depuis le Siège ou lors de leurs visites sur l'île, ainsi que le Conseiller spécial adjoint, et je continuerai de le faire au cours de la période à venir. Les mesures que je prends restent guidées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans lesquelles figurent les paramètres fixés par l'ONU.

50. Je voudrais une nouvelle fois remercier les partenaires, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, qui ont continué d'appuyer les travaux des deux missions des Nations Unies à Chypre, du PNUD et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à la mise en œuvre de mesures de confiance. Enfin, je tiens à remercier le Conseiller spécial adjoint, Colin Stewart, et le personnel de ma mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans le cadre de leur travail.

## Annexe I

### **Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité**

Le présent document fait suite à la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle ce dernier a engagé « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions de la présente résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général de l'ONU. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice de son statut de pays hôte de la Force.

#### **I. Mesures visant à la reprise du processus de paix**

Pour commencer, je tiens à réaffirmer ma détermination inébranlable à trouver une solution pacifique au problème de Chypre sur la base prescrite par les résolutions du Conseil de sécurité sur le sujet, la Charte des Nations Unies et les accords conclus à un haut niveau. Je réaffirme également ma volonté de préserver et de respecter en totalité l'acquis des négociations et de l'ensemble des travaux menés jusqu'à la clôture de la Conférence sur Chypre à Crans Montana, qui comprennent le principe arrêté d'un commun accord d'une fédération bizonale et bicommunautaire, les points de convergence atteints sur tous les chapitres des négociations et les six points présentés par le Secrétaire général de l'ONU.

Je reste fermement attaché à la conviction inébranlable qu'une solution reposant sur la fédération bizonale et bicommunautaire convenue de longue date, fondée sur l'égalité politique, telle que prescrite dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, constitue la seule voie viable et durable pour progresser et garantir les intérêts vitaux de Chypre et de tous les Chypriotes et de tous ceux qui sont concernés par le problème de Chypre. C'est aussi le seul moyen d'assurer et de préserver la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région de la Méditerranée orientale. Cet aspect revêt une importance fondamentale au vu de la situation géopolitique qui prévaut actuellement dans la région et dans le monde.

Attentif à l'appel lancé par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa dernière résolution sur Chypre, j'ai pris des mesures concrètes pour faciliter l'action du Secrétaire général et j'ai donné mon accord à la nomination d'un envoyé spécial, conformément à la pratique instaurée de longue date dans le contexte des missions de bons offices du Secrétaire général. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et le Sous-Secrétaire général, Miroslav Jenča, de s'être rendus en visite à Chypre respectivement en novembre, mars et août 2023. Ces visites ont contribué pour beaucoup à faire entendre le message selon lequel le Secrétaire général de l'ONU continue d'exprimer sa détermination à fournir ses bons offices pour

concourir à la création de conditions propices à la revitalisation des négociations et à la réalisation d'une solution globale.

J'ai pris des initiatives et ai proposé à maintes reprises au dirigeant chypriote turc, M. Tatar, la tenue de réunions à Chypre et à New York, en septembre dernier, et j'espère toujours qu'il y répondra favorablement. Sur ma proposition, nous nous sommes rendus ensemble au laboratoire d'anthropologie du Comité des personnes disparues le 28 juillet 2023, en vue d'appeler l'attention sur les travaux humanitaires d'importance vitale menés par le Comité, mais aussi, dans un cadre plus large, de transmettre un message positif sur la nécessité de renforcer la confiance, ce que nous avons exprimé dans la déclaration que nous avons publiée au terme de cette visite.

Dès ma prise de fonctions, j'ai déclaré que j'étais disposé à œuvrer en faveur de solutions gagnant-gagnant et à examiner les éléments susceptibles de créer des initiatives de négociation pour tous les acteurs concernés. Dans ce contexte, je cherche à donner plus d'ampleur au rôle que j'assume au nom de l'Union européenne en vue de la reprise des négociations et que je jouerai dans le cadre de celles-ci une fois qu'elles auront été relancées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Mon initiative se justifie par le fait que l'Union européenne est à même de motiver de manière concrète tous ceux qui sont engagés dans une démarche progressive, équilibrée et réversible, qui doit aller de pair avec des progrès tangibles réalisés du côté turc sur la question de Chypre. Elle ne remet nullement en question le rôle de premier plan de l'ONU et de la mission de bons offices du Secrétaire général ; au contraire, elle vise à soutenir et donner plus de poids à l'action qui est menée en vue de surmonter l'impasse, de reprendre les négociations et de raviver la possibilité d'une solution.

En parallèle, je suis prêt également à étudier d'autres éléments susceptibles de favoriser le but visé.

Je regrette d'avoir à noter que les efforts que nous déployons de manière continue et déterminée ont été entravés par une tactique de retardement adoptée par la partie turque, qui s'est traduite, en septembre dernier, par le refus du dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Tatar, de participer à une réunion à laquelle je l'avais convié en présence du Secrétaire général, à New York, ainsi que par des attermoissements concernant la nomination d'un envoyé spécial.

En parallèle, notre action pâtit de la politique de la partie turque qui refuse de respecter son engagement à l'égard du principe arrêté d'un commun accord d'une fédération bizonale et bicommunautaire, et qui continue de prôner des positions favorables à l'« égalité souveraine » et à l'« égalité de statut international », ce qui constitue essentiellement un appel à entériner la division et le fait accompli illégal par le recours à une solution « à deux États » contraire au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

En nette contradiction avec la nécessité impérieuse d'instaurer un environnement propice à la reprise des négociations, la partie turque poursuit de manière imperturbable ses violations et actions illégales à Varosha, en continuant de mener des travaux et des incursions illicites dans la zone clôturée et son front de mer, et de lancer des « projets pilotes » destinés à continuer d'exploiter des biens et de mener des travaux de construction et des interventions dans des zones et des bâtiments publics, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des appels répétés de celui-ci à cesser les violations et à mettre un terme aux actions unilatérales.

Nous avons également observé la poursuite et l'intensification des efforts par lesquels l'entité sécessionniste illégale tend à son reclassement sur le plan international. De telles actions et décisions sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions

541 (1983) et 550 (1984), dans lesquelles celui-ci a considéré que la proclamation de la prétendue « trnc » était juridiquement nulle et a demandé à tous les États de ne pas reconnaître l'entité sécessionniste et de ne l'encourager et l'aider d'aucune manière.

Dans le même esprit la partie chypriote turque semble persister dans sa demande de conclusion d'un accord sur le statut des forces avec l'ONU, menaçant de faire obstacle aux activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), en contradiction flagrante avec le principe juridiquement contraignant selon lequel un tel accord ne peut être conclu qu'entre l'ONU et le gouvernement d'un État qui accueille une opération de maintien de la paix, en l'occurrence la République de Chypre, conformément à la résolution 186 (1964) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité.

Sur le terrain, nous continuons de faire face à des tentatives répétées d'incursion à l'intérieur de la zone tampon, en certains lieux situés le long de la ligne du cessez-le-feu des forces turques.

Les 17 et 18 août 2023, les forces d'occupation turques, accompagnées d'équipes de construction et de personnel militaire en tenue civile, ont lancé une lourde attaque et exercé des violences contre des soldats de la paix des Nations Unies dans la zone tampon, à proximité du village de Pyla. Cette action visait, à terme, à commettre une autre violation grave du statu quo militaire par la construction illégale d'une route à l'intérieur de la zone tampon reliant le village d'Arsos à la communauté de Pyla, qui aurait permis de s'assurer un avantage militaire et de placer une grande partie de la zone sous le contrôle militaire turc. Le rôle dissuasif de la Force et la réaction ferme du Conseil de sécurité et de ses membres, du Secrétaire général et de la communauté internationale, qui ont condamné l'attaque, ont empêché un nouveau fait accompli de se produire.

Dans les semaines suivantes, un arrangement portant sur les questions soulevées par cette attaque a été trouvé. Durant sa mise en œuvre, les travaux menés sur le terrain ont été suspendus alors que la partie chypriote turque semblait se rétracter. Nous maintenons notre position, à savoir que la seule voie permettant d'avancer passe par l'application intégrale et inconditionnelle de l'arrangement négocié.

En ce qui concerne l'attaque inacceptable commise contre des soldats de la paix le 18 août 2023, nous faisons écho à la position exprimée dans la déclaration du Conseil de sécurité en date du 21 août 2023, selon laquelle de telles attaques constituent des crimes en droit international, et tenons à rappeler que la Force a indiqué dans sa déclaration datée du 18 août 2023 que ces actes feront l'objet de poursuites dans toute la mesure prévue par la loi.

Cette attaque a constitué le point culminant d'un comportement agressif du même type qui s'était déjà manifesté en différents points le long de la zone tampon et dans la zone clôturée de Varosha, et qui ne saurait être dissocié de l'attitude offensive adoptée par la partie turque envers la présence et le mandat de la Force à Chypre.

Il est impératif de ne pas laisser les auteurs de cette attaque impunis, entre autres pour éviter que des faits d'une telle gravité ne se reproduisent.

Plus récemment, le 27 novembre 2023, en ligne avec cette attitude systématiquement agressive des forces d'occupation turques, environ 50 soldats appartenant auxdites forces ont procédé à une nouvelle incursion dans la zone tampon, aux environs d'Agios Dometios, à l'ouest de la ville de Nicosie, où ils ont installé un pilier métallique muni d'une caméra rotative et d'une antenne dans une maison inhabitée. À ce jour, il n'a pas été remédié à cette nouvelle violation du statu quo militaire.

L'exploitation illégale de propriétés situées dans la partie occupée de Chypre et appartenant à des personnes déplacées chypriotes grecques s'est également poursuivie de plus belle, en contradiction avec les principes fondamentaux du droit international et les décisions pertinentes adoptées par la Cour européenne des droits de l'homme dans de très nombreux cas. En plus de l'illégalité flagrante de telles actions, il s'agit là d'une autre tentative de renforcer le fait accompli illicite et de continuer de saper les chances de parvenir à une solution.

En parallèle, la Turquie continue de renforcer ses capacités et infrastructures militaires dans la partie occupée de Chypre, une politique qui comporte de graves risques non seulement pour Chypre mais aussi pour la paix et la stabilité dans toute la région de la Méditerranée orientale.

Dans cette perspective, je tiens à souligner qu'il est crucial, en particulier à cette étape critique, que l'ONU demande à la Turquie et au dirigeant chypriote turc de s'abstenir de toute autre provocation ou violation, à la fois sur terre, dans la zone tampon, à Varosha, et dans les zones occupées, mais aussi dans les zones maritimes de la République de Chypre. Il importe également que nous restions fermes et résolus en ce qui concerne l'objectif de réunification, qui est la seule solution viable, ainsi que la nécessité de conserver les éléments convenus de longue date, à savoir une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ayant à l'esprit les graves problèmes auxquels se heurtent la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région et à l'échelle planétaire, je tiens à répéter que je suis fermement déterminé à mettre tout en œuvre pour débloquer la situation, ce qui permettrait de reprendre les négociations et de parvenir à une solution sur la base prescrite par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. J'espère sincèrement que toutes les parties concernées s'engageront sur cette voie en manifestant de la bonne volonté et en adhérant à une nouvelle façon de rechercher des solutions gagnant-gagnant qui seront à même de garantir les intérêts légitimes de tous les Chypriotes et de satisfaire le besoin essentiel d'entrer dans une ère de paix, de prospérité, de sécurité et de stabilité en Méditerranée orientale.

## **II. Mécanisme efficace d'établissement de contacts militaires**

Compte tenu de la nécessité de désamorcer les tensions, je demeure prêt à considérer la création d'un mécanisme d'établissement de contacts militaires entre les forces adverses à Chypre, auquel l'UNFICYP apporterait son concours.

Un tel mécanisme est même d'autant plus urgent au regard des violations continues des résolutions du Conseil de sécurité commises à Varosha, des infractions et actions de provocation le long de la zone tampon, des manœuvres d'obstruction et d'ingérence des forces d'occupation turques, qui empêchent l'UNFICYP de s'acquitter de ses fonctions, et du renforcement constant de l'infrastructure militaire turque dans la partie occupée de Chypre.

Un mécanisme qui permettrait d'établir des contacts militaires entre les forces adverses comprendrait la Garde nationale et les forces d'occupation turques, au niveau de leurs commandements et de leurs représentants désignés, et l'UNFICYP y concourrait à leur niveau respectif, conformément à son mandat énoncé dans la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité.

### III. Comité des personnes disparues

Les travaux du Comité des personnes disparues à Chypre constituent un aspect fondamental du processus de paix et par conséquent, l'appui de toutes les parties est considéré comme une condition *sine qua non*. À cet égard, mon gouvernement a décidé d'augmenter de manière notable sa contribution annuelle au Comité, qui passera de 175 000 à 300 000 euros.

Je tiens également à souligner qu'il importe que le Comité ait accès aux archives pertinentes des pays – en particulier la Turquie – et des organisations qui avaient une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974.

La Turquie a l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable et de fournir de bonne foi des informations provenant de ses archives, afin d'aider à déterminer le sort des personnes disparues à Chypre et de localiser les principaux lieux d'inhumation de celles-ci, ainsi que les lieux secondaires, étant donné qu'un grand nombre de dépouilles ont été déplacées.

Il est de même fondamental que la partie chypriote turque apporte son concours d'une manière plus constructive et contribue à remédier au déséquilibre existant entre le taux d'identification des personnes disparues chypriotes grecques, qui est actuellement de 49,2 %, et celui des personnes disparues chypriotes turques, qui est de 59,6 %.

### IV. Comités techniques

Pour soulager la vie quotidienne des populations qui pâtissent des effets néfastes du statu quo, les comités techniques poursuivent leurs travaux dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés et qui ont été approuvés par les dirigeants des deux communautés depuis le 8 juillet 2006, sous les auspices de l'ONU. Dans ce cadre, leurs travaux font partie intégrante du processus de paix et sont indissociablement liés à l'effort global visant à trouver une solution au problème chypriote sur la base des éléments convenus, qui ont été définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Reconnaissant sans réserve le rôle majeur que jouent les comités techniques, je m'engage fermement à leur fournir tout l'appui nécessaire, de sorte à faciliter les tâches qui leur ont été mandatées.

Pleinement conscient de l'importance que revêt la pleine et réelle participation des femmes au processus de paix sur un pied d'égalité avec les hommes, je redis mon intention de faire en sorte, par des nominations supplémentaires, que les membres chypriotes grecs des comités techniques soient en parts égales des femmes et des hommes.

Au cours de la période considérée, les comités techniques ont continué d'entreprendre des initiatives constructives dans le prolongement de leurs importants travaux. À cette fin, ils ont continué de bénéficier du soutien crucial fourni par l'intermédiaire du mécanisme d'appui renouvelé, qui est financé par l'Union européenne, auquel j'adresse mes remerciements.

Il est à déplorer que dans certains cas leur travail ait été entravé du fait des tentatives de la partie chypriote turque d'en faire des instruments de la promotion d'un modèle de coopération entre « administrations séparées » et, à terme, entre « États distincts ».

Cette démarche a conduit à des retards et des revers pour un certain nombre de projets, dont ceux qui avaient le plus grand potentiel de création d'un environnement porteur, étaient susceptibles de toucher un large public et de produire des effets sociaux, et qui étaient donc le plus prometteurs en matière de perspectives de règlement et de réunification.

L'exemple le plus parlant demeure celui qui concerne le Comité technique de l'éducation, la partie chypriote turque ayant décidé, en octobre 2022, de suspendre sa participation au projet d'éducation à la paix primé « Imagine », décision qu'elle n'a pas encore annulée en dépit des appels que nous avons lancés en ce sens à plusieurs reprises avec l'ONU et les partenaires internationaux.

Je tiens à souligner que, depuis son lancement en octobre 2017, le projet « Imagine » a permis à des milliers d'élèves et des centaines d'enseignants appartenant aux deux communautés de participer à l'action d'éducation à la paix et qu'il est largement considéré comme ayant considérablement contribué à promouvoir une culture de paix et de réconciliation. Je réitère avec détermination mon appel à annuler cette décision et à rétablir le projet dans sa totalité, ainsi qu'à lever tous les obstacles mis par la partie chypriote turque aux travaux du Comité technique de l'éducation qui ne s'est plus réuni depuis la mi-2021, du fait de l'absence de réponse de celle-ci. En outre, je dois noter avec regret que les responsables politiques chypriotes turcs n'ont cessé d'exploiter la question de l'éducation qu'ils utilisent aux fins de déclarations provocatrices et incendiaires, s'attachant à poursuivre le travail de sape des efforts visant à la réconciliation et à la paix.

Le Comité technique de la culture poursuit ses travaux en vue de planifier de futures manifestations et initiatives, dont la suite donnée à un événement de constitution de réseaux, qui doit permettre la réunion d'artistes et d'universitaires appartenant aux deux communautés. Le 23 septembre, le Comité a également organisé une course pour la Journée internationale de la paix et il s'emploie à créer un site Web qui servira à favoriser la coopération culturelle entre artistes.

Le Comité technique des points de passage continue de chercher des moyens de faciliter le passage des personnes et les échanges entre les deux communautés et d'apporter de possibles améliorations au fonctionnement des points de passage existants.

Le Comité technique de l'égalité des genres a poursuivi son travail concernant l'application des recommandations figurant dans le plan d'action pour la pleine et réelle participation des femmes au processus de paix sur un pied d'égalité avec les hommes. À cet égard, il a organisé un certain nombre de séminaires consacrés aux femmes impliquées dans l'entrepreneuriat et occupant des postes de direction.

Le Comité technique des affaires économiques et commerciales poursuit ses discussions sur les moyens de développer le commerce par le règlement relatif à la Ligne verte. Étant donné le besoin de développer les relations économiques, il convient de noter qu'il reste beaucoup à faire pour faire fonctionner le commerce dans les deux sens, compte tenu en particulier des obstacles existants au courant des échanges qui se font des zones contrôlées par le Gouvernement de la République de Chypre vers les zones qui ne sont pas sous son contrôle, de sorte à remédier au déséquilibre actuel (une fois et demie) qui prévaut s'agissant du montant des transactions commerciales émanant de la communauté chypriote grecque et de la communauté chypriote turque respectivement.

Une autre évolution positive découlant de l'action des autorités s'est traduite par la mise en place d'une procédure donnant la possibilité aux Chypriotes turcs résidant dans les zones non contrôlées par le Gouvernement d'ouvrir des comptes bancaires dans des établissements fonctionnant dans les zones placées sous le contrôle



gouvernemental, en vertu de la directive 2014/92/EU de l'Union européenne relative aux comptes de paiement. Le Comité s'emploie également à trouver des moyens de renforcer et de donner plus de visibilité à la coopération économique entre les deux communautés. Il est opportun de mentionner à cet égard, ne serait-ce qu'en raison de l'importance que cette question revêt sous l'angle commercial et environnemental, la proposition de recyclage des déchets électriques et électroniques, dont la mise en œuvre est suspendue depuis plusieurs mois dans l'attente du feu vert de la partie chypriote turque. La proposition d'un dispositif de stage bicommunautaire a finalement été approuvée après de nombreux retards imputables à la partie chypriote turque. Malheureusement, la portée et les effets de cette proposition ont été réduits du fait que le nombre de participants de chaque communauté, qui avait été fixé tout d'abord à 23, a été ramené à trois à la demande insistante de la partie chypriote turque.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a maintenu un canal de communication fonctionnel, qui permet l'échange d'informations sur les activités criminelles dans le cadre de la Salle de communication mixte. En nommant une femme membre de la Salle de communication, nous avons atteint l'objectif fixé dans le plan d'action pour la participation des femmes au processus de paix, à savoir que les nominations doivent rester dans la limite de deux tiers au plus de membres du même genre.

Le Comité technique de la santé a continué de partager des informations sur les maladies infectieuses, les épidémies et les espèces dangereuses de moustiques, considérant dans le même temps une proposition tendant au lancement d'un programme de lutte contre la propagation de ces maladies. Il a également continué d'œuvrer pour que la République de Chypre réponde favorablement aux demandes de fourniture de certains médicaments émanant de la partie chypriote turque, ce qui a permis la livraison d'une quantité notable de ces médicaments à la communauté concernée. Le Comité s'efforce également d'aider au transport de remèdes vétérinaires dans cette même communauté.

À la suite des séismes qui ont touché la région en février de cette année, le Comité technique de la gestion des crises a ouvert un dialogue concernant la sensibilisation à ces phénomènes et les moyens d'y faire face. Il a tenu, à cet égard, des réunions auxquelles ont participé des experts chypriotes grecs et chypriotes turcs de domaines plus vastes tels que la géologie, le génie civil et les secours d'urgence. En outre, nous avons présenté une proposition simplifiée de procédure applicable dans le contexte d'une intervention d'urgence, qui prévoit les mesures à prendre pour répondre efficacement à la survenue d'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme ou d'autres crises.

Le Comité technique de l'environnement a produit un volume constant de travail, entreprenant des visites régulières dans des zones d'intérêt environnemental afin de prendre note des besoins et de formuler des propositions. Un certain nombre de propositions ont été récemment approuvées, qui ont trait aux thématiques suivantes : la prise en charge de l'environnement et les moyens offerts aux jeunes dans ce domaine ; la préservation de la biodiversité et l'étude de l'utilisation du poisson dans les habitats reculés de la faune ; l'exploration du patrimoine géologique de l'île de Chypre. D'autres projets sont en cours, dont le concours d'innovation environnementale et le projet validé relatif à la protection et à la préservation des caroubiers.

Le Comité technique des questions humanitaires a décidé récemment de reprendre ses réunions après une longue interruption et on peut espérer que son travail progressera prochainement de manière concrète.

Le Comité technique des télécommunications et de la radiodiffusion a mis au point sa proposition pour une transition vers l'énergie verte, qui examine l'avenir des télécommunications électroniques.

Enfin, le Comité technique du patrimoine culturel continue d'accomplir un travail remarquable de restauration des monuments constituant le patrimoine culturel chypriote. Il a reçu, à juste titre, des marques de considération et de reconnaissance au fil des ans, et devrait continuer d'être soutenu dans la poursuite et le développement des travaux importants qu'il mène.

## Annexe II

### **Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité**

Au nom du peuple chypriote turc et en ma qualité de Président de la République turque de Chypre-Nord qui existe depuis 40 ans, je saisis cette occasion d'informer le Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation sur l'île de Chypre depuis le précédent rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, en date du 5 juillet 2023 (S/2023/497).

La mise en œuvre d'une coopération mutuellement bénéfique est la clé de la coexistence pacifique sur l'île. À la suite de mon élection, j'ai proposé ma vision reposant sur deux États lors de la réunion des 5 + ONU, qui s'est tenue à Genève en avril 2021. Ultérieurement, les 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2022, j'ai présenté six domaines concrets de coopération à mon homologue chypriote grec par l'aimable entremise de M. le Secrétaire général. La coopération dans ces six domaines est appelée à constituer le socle de la confiance qui pourra être créée entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Cette base servira également la stabilité régionale dont le besoin se fait fortement ressentir. Je compte sur le fait que mon homologue chypriote grec considère également ces propositions mutuellement bénéfiques comme des domaines prioritaires dans lesquels nous devrions nous engager. Il lui reste néanmoins à me répondre officiellement à ce sujet.

Dans le même temps, j'ai continué de communiquer au Secrétaire général d'autres éléments de ma proposition tendant à un dialogue sur la coopération, dans le cadre d'une réunion bilatérale que nous avons tenue à New York en marge de la semaine de haut niveau, en septembre. Je me suis déclaré disposé à rencontrer le dirigeant chypriote grec dans le cadre d'une réunion trilatérale que le Secrétaire général voudrait bien organiser pour lancer ledit dialogue.

En bref, mes propositions sont les suivantes : coopération relative aux ressources d'hydrocarbures situées au large des côtes de l'île, qui appartiennent aux deux parties ; interconnectivité avec le réseau de distribution d'électricité de l'Union européenne via la République de Türkiye ; utilisation effective de l'énergie solaire comme instrument de transition vers l'énergie verte ; gestion des ressources en eau douce de l'île ; déminage de l'île ; recherche de solutions pour remédier à la migration illégale.

J'ai également dit que j'étais disposé à étudier des propositions émanant de la partie chypriote grecque qui reposeraient sur les principes déjà fixés d'un commun accord avec mon homologue chypriote grec. Selon les termes convenus, chaque partie peut faire des propositions a) qui soient acceptées de part et d'autre, b) qui apportent des bénéfices mutuels, c) qui respectent l'égalité des deux parties et d) qui n'impliquent pas que l'autorité ou la juridiction de l'une des deux parties prime sur celle de l'autre partie. Ces initiatives doivent également être dissociées de l'ensemble des considérations politiques, comme le Secrétaire général l'a souligné dans ses récents rapports.

Je suis convaincu que mes propositions et les déclarations répétées de mon homologue chypriote grec appelant au dialogue devraient converger, si toutefois il souhaite sincèrement ouvrir la voie à une coopération constructive entre les deux parties.

Ma dernière rencontre avec M. Christodoulides remonte à la visite que nous avons effectuée ensemble au laboratoire anthropologique du Comité des personnes disparues et à l'occasion de laquelle nous avons publié une déclaration commune à l'appui des travaux fructueux et à fort caractère humanitaire que continue de mener le Comité, dans laquelle nous avons remercié tous ceux qui contribuent à ses bons résultats. En tant que dirigeants, nous avons également demandé aux personnes détenant des informations sur de possibles lieux de sépulture de se faire connaître et de communiquer ces informations au Comité, les témoignages étant la principale source utilisée pour localiser lesdits lieux dans le contexte chypriote. Lors de cette manifestation conjointe, nous avons également souligné la nécessité de ne pas politiser le Comité afin qu'il poursuive ses travaux avec efficacité et sans entraves et permette de cette façon aux familles et proches des personnes disparues chypriotes turques et chypriotes grecques de tourner la page. Les travaux hautement humanitaires et sensibles menés par le Comité, qui n'ont rien à voir avec les chiffres ou les pourcentages, consistent à trouver des personnes disparues et à restituer leurs dépouilles à leurs parents afin que ceux-ci puissent procéder dans les règles à leur inhumation, selon les traditions, pratiques et croyances religieuses qui sont les leurs.

En dépit des efforts que j'ai fait pour lancer des initiatives de négociation, la politique d'obstruction de l'équipe dirigeante chypriote grecque est restée inchangée et s'est encore durcie à la suite de l'élection de l'actuel dirigeant. Durant la période considérée, la direction chypriote grecque a ouvertement entravé ma participation et ma représentation à des manifestations et des réunions d'organisations internationales dont nous sommes membres en qualité d'observateurs. Il est également manifeste qu'elle a sollicité le concours de l'Union européenne à cette même fin.

Afin de maintenir l'illusion, de manière injuste et illégale, que la partie Sud de Chypre a la capacité de représenter l'île dans son ensemble et d'agir en son nom, la direction chypriote grecque a récemment multiplié ses actions d'obstruction hostiles à mon peuple et à la République turque de Chypre-Nord. De tels actes nous éloignent toujours plus des échanges positifs dont nous avons tant besoin et que je me suis efforcé de susciter par diverses initiatives.

Les politiques visant à nier les droits naturels du peuple chypriote turc non seulement constituent le principal obstacle à un règlement juste et durable, mais concourent également à perpétuer l'incertitude quant à l'avenir de l'île de Chypre. Il est grand temps que la communauté internationale et plus particulièrement les membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanents, agissent et demandent instamment à la direction chypriote grecque de mettre un terme à ces politiques hostiles et de remplir leurs obligations en créant un environnement propice bénéficiant à la fois à l'île et à la région dans son ensemble.

La conception que je me fais d'un règlement juste et durable de la question de Chypre provient de la conviction selon laquelle les réalités du terrain doivent servir de fondement à la construction d'un avenir reposant sur la coopération et les relations de bon voisinage. En réaffirmant nos droits naturels, notre égalité souveraine et celle de notre statut international, nous comptons qu'un nouveau processus officiel prenne cette fois un tour différent et produise un résultat positif. La validation de nos droits naturels, de manière concrète et irrévocable, donnera également à la communauté internationale la possibilité de se libérer de la gestion et du maintien du statu quo, qui est inacceptable.

En septembre 2023, j'ai félicité le Secrétaire général d'avoir convaincu le dirigeant chypriote grec du bien-fondé de la nomination d'un envoyé personnel, une proposition que j'avais acceptée deux ans plus tôt, dans le cadre d'un déjeuner trilatéral à New York. Dans ce contexte, j'ai donné mon accord pour que M<sup>me</sup> Maria Ángela Holguín Cuéllar soit nommée en tant qu'envoyée personnelle du Secrétaire

général pour une période n'excédant pas six mois, en étant chargée de la seule mission consistant à déterminer s'il existe ou non un terrain d'entente entre les deux parties permettant le lancement officiel d'un nouveau processus de négociation.

Je souhaiterais exhorter les membres du Conseil de sécurité à aller dans le sens d'un dialogue axé sur des résultats en s'abstenant, dans la future résolution, d'utiliser des formules qui préjugeraient des travaux que l'Envoyée personnelle du Secrétaire général mènera. Il s'agit de ne pas répéter le modèle déjà épuisé.

## Comités techniques

Je considère les comités techniques comme autant d'outils importants de coopération entre les deux parties sur une base d'égalité, offrant en outre des cadres utiles de dialogue entre les deux peuples. C'est précisément pourquoi je suis favorable à des projets concrets apportant des bénéfices mutuels et des résultats tangibles, l'objectif étant d'améliorer en même temps la vie quotidienne du peuple chypriote turc et celle du peuple chypriote grec. Je suis également d'avis que la réussite de l'action menée par ces comités ne devrait pas être jugée simplement d'après la quantité de projets exécutés dans un laps de temps donné mais aussi par l'efficacité globale de leur fonctionnement. À cet égard, je tiens à souligner l'importance que revêt la nomination de responsables compétents habilités à renforcer l'efficacité et la performance de ces comités techniques. J'ai déjà procédé aux nominations requises au sein de nos équipes et j'engage instamment mon homologue chypriote grec à en faire autant pour donner des gages de l'importance qu'il attache à ce mécanisme.

Le Comité technique de la santé continue de s'attacher aux problèmes susceptibles de toucher les deux parties et requérant d'être traités dans le cadre d'une véritable coopération. Actuellement, il est engagé dans la troisième phase de son projet relatif aux maladies à transmission vectorielle, connu sous l'appellation de Projet de lutte contre les moustiques. Dans ce cadre, il mène des travaux portant sur le virus du Nil occidental qui requiert une urgente attention.

Le Comité technique du patrimoine culturel continue d'œuvrer à la conservation de monuments du patrimoine archéologique, religieux et culturel laïc dans les deux parties de l'île. Durant la période considérée dans le présent rapport, ce comité a mené à bien des travaux de conservation concernant des monuments tels que la mosquée du village de Vuda à Larnaca, l'église Saint-Georges dans le village de Demirhan et le bastion de l'Arsenal/Canbulat à Gazimağusa.

Le Comité technique de l'environnement est dans la phase d'exécution d'un projet pilote concernant l'élagage et la protection des caroubiers dans deux villages de la zone tampon, à savoir Şirinköy and Süleymaniye. Dernièrement, il a approuvé trois projets portant respectivement sur la préservation de la biodiversité et l'étude de l'utilisation du poison dans les habitats reculés de la faune ; la prise en charge de l'environnement et les moyens offerts aux jeunes dans ce domaine ; l'exploration du patrimoine géologique de l'île de Chypre.

À la suite de la constitution, à mon initiative, du mécanisme de préparation aux séismes, le Comité de la gestion des crises a entamé ses travaux dans les trois domaines convenus, les deux parties ayant préalablement échangé leur carte respective des risques sismiques. Il s'emploie également à élaborer un protocole pour une communication efficace sur les catastrophes naturelles et d'origine humaine, l'objectif étant d'y parer efficacement, le cas échéant.

Le Comité technique de la radiodiffusion a approuvé un projet présenté par la partie chypriote turque, qui vise à sensibiliser aux effets de la consommation

d'énergie par le secteur des télécommunications sur l'environnement, afin d'encourager les parties prenantes à adopter des solutions fondées sur l'énergie verte.

Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a validé un projet qui prévoit la mise en place d'un programme de stages à l'intention des jeunes des deux communautés. Dans ce cadre, trois Chypriotes turcs participeront à un programme de formation dans trois sociétés commerciales implantées dans le Sud de l'île et trois Chypriotes grecs en feront de même dans trois entreprises du Nord de l'île.

Plusieurs difficultés persistent malheureusement en ce qui concerne les échanges commerciaux soumis au règlement relatif à la Ligne verte, et il faut s'employer à les régler en mettant de côté les considérations politiques. En vue de trouver des solutions aux problèmes de nature commerciale ayant trait en particulier aux affaires bancaires et financières, la partie chypriote turque a proposé la création d'un comité ad hoc. Elle a également proposé la création d'un autre comité qui traiterait de la fabrication du hellim (halloumi). Ce dernier comité est envisagé en tant que mécanisme qui permettrait d'améliorer l'échange d'informations entre les deux parties sur les questions touchant à la production de ce fromage et viendrait compléter les activités du groupe de travail sur le hellim (halloumi). Je compte sur une réponse positive de la partie chypriote grecque concernant la création de ces deux comités.

Le Comité technique des points de passage s'efforce, de manière séparée et en coordination, de soulager l'engorgement au point de passage de Metehan. Il œuvre également à la remise en état d'une partie qui est située dans la zone tampon, afin qu'une piste cyclable et un chemin pour piétons y soient créés. Les deux parties ont jusqu'ici partagé leurs propositions et iront de l'avant dès qu'un accord aura été trouvé. Je tiens à souligner qu'il importe d'ouvrir un point de passage aux fins exclusives d'activités économiques et commerciales à Haspolat, ce qui permettra non seulement d'améliorer les échanges soumis au règlement relatif à la Ligne verte mais aussi de désengorger le point de passage de Metehan. La nécessité d'ouvrir un tel point de passage a été très nettement exprimée par les milieux d'affaires des deux côtés. Ainsi, ma proposition ne doit pas être perçue comme une démarche donnant donnant mais motivée, au contraire, par le bénéfice commun. L'amélioration des relations commerciales entretiendra une culture de coopération et d'interdépendance. Cette proposition a également été portée à l'attention du Comité des points de passage.

Le Comité technique de l'égalité des genres a organisé quatre séminaires dans le cadre de l'exécution du plan d'action. À l'occasion de chacun d'eux, des femmes de premier plan ont partagé leurs expériences et mis l'accent sur l'intérêt que revêtaient la participation et la représentation effectives des femmes dans la vie politique et économique. Ces séminaires continueront d'avoir lieu.

Le Comité technique de la culture a organisé la manifestation « Connecting Arts » le 30 juin 2023 ; celle-ci a été l'occasion de réunir artistes et passionnés d'art provenant des deux côtés. En guise de suivi, le Comité a entériné le projet intitulé « Connecting Arts 2 ». Il a également validé un projet qui prévoit la création d'un site Web.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a continué de contribuer avec succès à livrer des personnes suspectées de crime et à partager de manière opportune des informations sur des affaires criminelles. Il s'attache actuellement à traiter des incidents se rapportant à de fausses polices d'assurance présentées par des Chypriotes grecs qui se rendaient dans le Nord de l'île.

Le Comité technique des affaires humanitaires a poursuivi ses efforts de sensibilisation aux droits des personnes âgées, aux questions liées à l'amélioration de

la vie des personnes handicapées et à d'autres problèmes mondiaux à caractère humanitaire.

La partie chypriote grecque ne devrait plus utiliser les travaux du Comité technique de l'éducation pour s'abstenir d'agir face à la haine, à l'hostilité, à l'extrémisme et à la xénophobie qui touchent son système éducatif. Les enquêtes réalisées sur le projet de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement sont en cours d'analyse.

### **L'effet perturbateur du système éducatif chypriote grec**

La résistance qu'oppose la direction chypriote grecque à la modification du contenu des manuels scolaires, lesquels renferment des documents promouvant la haine et l'inimitié à l'égard du peuple chypriote turc, s'est poursuivie durant la période considérée.

Sauf à s'y attaquer sérieusement, ce problème constituera un obstacle majeur aux efforts sincères que nous déployons à des fins de réconciliation et de coexistence pacifique. La communauté internationale devrait exhorter la direction chypriote grecque à agir sans délai.

### **L'action improductive de tierces parties**

Durant la période considérée, la partie chypriote grecque a également continué d'accroître son potentiel militaire. J'appelle tous les États et parties concernés à s'abstenir de participer ou d'acquiescer à ces actions provocatrices de la partie chypriote grecque qui font courir un risque à la sécurité de notre île, ou de s'en faire les complices sous une forme ou une autre.

J'engage également tous ceux qui ont exprimé leur volonté d'appuyer un processus qui conduira à terme à un règlement juste et durable de modifier leur position consistant à ne pas dialoguer avec les autorités chypriotes turques. Les décideurs politiques qui offrent leur aide devraient être prêts à entendre les deux parties qui coexistent sur l'île et à écouter ce qu'elles ont à dire.

### **Comité des personnes disparues**

Comme suite aux retards auxquels le Comité des personnes disparues s'est heurté pour commencer à exhumer les femmes et enfants chypriotes turcs massacrés et enterrés dans le charnier d'Atlılar/Aloa, ce dont la partie chypriote grecque porte la responsabilité, j'ai décidé de prendre des mesures pour éviter que des considérations politiques ne viennent entraver les travaux humanitaires du Comité.

Dans le même esprit, la déclaration commune publiée à la suite de la visite que nous avons effectuée avec le dirigeant chypriote grec au laboratoire anthropologique du Comité a traduit notre volonté de ne pas politiser le travail de celui-ci et de faire en sorte que les personnes les plus touchées par la question des personnes disparues puissent tourner la page.

Durant la période considérée, nous avons continué de coopérer avec le Comité en lui fournissant des informations utiles à la localisation de possibles sites d'inhumation. Le bureau du membre chypriote turc du Comité a continué d'avoir accès aux photos aériennes datant de 1974 qu'il utilise pour vérifier la crédibilité des informations disponibles avant de procéder à l'exhumation. Au cours de la période

considérée, il a vérifié des photos aériennes relatives à 35 coordonnées géographiques dans 27 régions différentes.

Les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont également pris les mesures requises pour permettre au Comité d'accéder aux lieux de sépulture. Au 12 décembre 2023, le Comité avait fouillé 59 sites en République turque de Chypre-Nord, mené à bien des fouilles dans sept zones militaires et commencé de fouiller une autre zone militaire le 2 octobre 2023. Il a prévu de lancer deux fouilles supplémentaires dans les zones militaires.

La République turque de Chypre-Nord contribue également au budget du Comité afin de lui permettre de continuer de fonctionner efficacement et sans interruption. Outre les contributions annuelles destinées au bureau du membre turc du Comité, qui sont prélevées sur le budget, elle a versé un supplément de 75 000 euros durant la période considérée, soit 583 000 euros de contributions additionnelles au total à ce jour.

Sur la période, le Comité a identifié huit personnes disparues : une personne chypriote turque, cinq personnes chypriotes grecques et deux personnes chypriotes turques qui ne figuraient pas sur la liste officielle des personnes disparues.

### **État des opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans la République turque de Chypre-Nord**

Durant la période considérée, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui a pour mission d'observer et de communiquer les informations qu'elle recueille, a eu recours à la force contre des Chypriotes turcs le 18 août 2023 afin d'empêcher des travaux qui sont réalisés de manière contractuelle sur le territoire de la République turque de Chypre-Nord aux fins de la construction d'une route à caractère purement humanitaire entre Yiğitler et Pile.

Il s'est ensuivi un autre acte de provocation commis par un membre du personnel de la Force, qui a agressé physiquement un soldat chypriote turc dans la rue Burhan Tan, à Lefkoşa. J'espère que l'enquête conduite au sujet de cet incident malheureux et inacceptable aboutira rapidement et que ses auteurs seront sanctionnés de sorte à empêcher que de tels actes se reproduisent à l'avenir.

Il est essentiel que la phase de mise en œuvre de l'accord conclu avec l'ONU au sujet de la route reliant Yiğitler à Pile se déroule dans un esprit d'impartialité. Dans ce cadre, la construction de la route doit être menée à bien sans interruption et comme convenu, et il conviendrait de veiller à ce que toute nouvelle initiative entreprise dans la zone tampon bénéficie aux deux parties et que celles-ci y aient préalablement consenti, en coordination avec la Force.

Ces incidents récents confirment qu'un accord écrit est nécessaire aux opérations que mène la mission sur le territoire de la République turque de Chypre-Nord et dans la zone tampon. La Force y mène jusqu'à présent ses opérations avec la permission de nos autorités, qui a été donnée en tant que geste de bonne volonté. Comme il a été clairement et explicitement démontré en de nombreuses occasions et lors de divers incidents, l'absence d'un cadre formel génère des incertitudes et des tensions entre la Force et la République turque de Chypre-Nord.



## **Hellim (halloumi)**

Malheureusement, le hellim (halloumi) produit par les Chypriotes turcs ne peut pas encore être vendu au-delà de la Ligne verte, alors que la commercialisation de ce fromage, lorsqu'il remplit les critères définis au titre de l'appellation d'origine protégée (AOP), a été autorisée par une loi européenne promulguée il y a plus de deux ans.

À ce jour, l'organe chargé de procéder à des vérifications sanitaires et phytosanitaires n'a toujours pas été désigné et les producteurs chypriotes turcs, alors qu'ils ont satisfait aux critères de l'appellation d'origine protégée dans le cadre de la procédure menée par le Bureau Veritas, se heurtent à de nouvelles difficultés en raison de changements unilatéraux apportés par la partie chypriote grecque.

De telles mesures unilatérales prises par les autorités chypriotes grecques vont à l'encontre des assurances données par la Commission européenne sur le fait que le groupe de travail sur le hellim (halloumi) constituerait l'instance de consultation concernant les questions relatives à l'AOP entre les parties prenantes des deux côtés.

Dans l'état actuel des choses, nous avons proposé des arrangements ad hoc dans le cadre du Comité technique des affaires économiques et commerciales, de façon à compléter l'action du groupe de travail et améliorer la communication entre les parties prenantes chypriotes turques et chypriotes grecques.

Il est évident que ces mesures de la partie chypriote grecque nuisent à notre économie qui repose en très grande partie sur ce secteur et creusent davantage le fossé économique existant entre les deux parties. Elles sont en flagrante contradiction avec l'avertissement lancé à plusieurs reprises par le Secrétaire général de l'ONU, à savoir que l'aggravation des disparités économiques nourrira le ressentiment et la méfiance entre les deux Parties tout en accroissant la distance qui sépare les deux peuples.

Je demande de nouveau à l'Union européenne d'honorer ses promesses pour permettre que le hellim (halloumi) produit par les Chypriotes turcs puisse être commercialisé sur les marchés européens dès que possible, et que les obstacles mis par la partie chypriote grecque à nos exportations existantes vers des pays tiers soient levés d'urgence.

## **Isolement et restrictions**

La politique d'isolement pratiquée par la partie chypriote grecque continue de nuire à mon peuple et à la République turque de Chypre-Nord.

En plus de m'empêcher de participer à des réunions d'organisations internationales, la direction chypriote grecque intervient aussi pour faire obstacle, ou faire des tentatives en ce sens, à la participation d'autres responsables chypriotes turcs à des conférences internationales auxquelles ils ont été officiellement conviés. Ainsi, l'Ombudsman de la République turque de Chypre-Nord n'a pas pu prendre la parole à la conférence internationale des ombudsmans qui s'est tenue à Rome le 22 septembre 2023 sur le thème « Droits humains et crises mondiales ».

La partie chypriote grecque a également perpétué sa pratique consistant à adresser des circulaires aux États du pavillon, qu'elle menace d'action en justice, l'objectif étant d'empêcher que les navires battant pavillon de ces États soient empêchés d'entrer dans les ports de la République turque de Chypre-Nord. De telles actions d'obstruction, qui équivalent à imposer un embargo dans les ports chypriotes turcs, sont contraires au droit international coutumier, la fermeture des ports dans la République turque de Chypre-Nord étant hors du territoire de compétence de la partie

chypriote grecque. De fait, la Commission européenne a confirmé en de multiples occasions que les ports de la République turque de Chypre-Nord étaient ouverts. La partie chypriote grecque tente ainsi une nouvelle fois d'entraver le développement économique de la population chypriote turque.

Ces exemples frappants montrent une fois de plus que la communauté internationale doit agir concrètement pour faire sortir le peuple chypriote turc de l'isolement.

## **Hydrocarbures**

Étant donné la région instable dans laquelle nous vivons, il est urgent que les ressources d'hydrocarbures appartenant aux deux communautés ne soient plus l'objet d'une contestation mais d'une coopération. Je considère que la proposition que j'ai faite le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qui est toujours d'actualité peut nous aider à mettre en œuvre la coopération dont nous avons tant besoin dans ce domaine. Représentant la partie chypriote turque, je suis prêt à m'atteler à cette question dès que mon homologue chypriote grec y sera disposé.

## **Maraş**

Le nombre de demandes émanant d'anciens habitants chypriotes grecs et concernant des biens situés dans la partie fermée de Maraş, qui sont adressées à la Commission des biens immobiliers, a atteint 486 durant la période considérée.

Cette augmentation est observée alors que la direction chypriote grecque accentue la pression sur son propre peuple dans l'intention de dissuader le recours à la Commission ou de décourager les requérants de poursuivre les démarches par une tactique qui consiste à soumettre la délivrance des documents requis par la Commission à des blocages administratifs.

---